

ADENOS

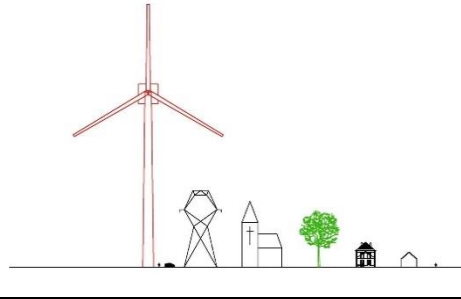
Association de Défense de l'Environnement
du Nord-Ouest Sézannais

19 Grande Rue

51120 LES ESSARTS LES SEZANNE

Mail : adenos.asso@gmail.com

Site : <https://www.adenos-asso.fr/>



Les Essarts lès Sézanne, le 30/10/2020

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association ADENOS (Association de Défense de l'Environnement du Nord-Ouest Sézannais) vous remercie de bien vouloir prendre en considération sa contribution à l'enquête publique du parc éolien de la Brie des Etangs.

D'une façon générale l'on sait pertinemment, (pour ceux qui veulent bien se renseigner), que l'énergie éolienne, intermittente et imprévisible :

- N'est pas aussi écologique que l'on veut bien nous dire, de par sa conception, les transports, l'énorme socle (jamais détruit), le montage et le démantèlement.
- Ne présente aucun intérêt pour la diminution des gaz à effet de serre (au contraire), comme exprimé en ces termes par la rapportrice, députée LREM, de la Commission Parlementaire de Julien AUBERT à l'Assemblée Nationale l'an dernier.
- A une production faible et irrégulière qui rend plus difficile l'équilibrage des réseaux de distribution à mesure de l'augmentation de la part éolienne (et de même plus tard avec le photovoltaïque).
- Un coût ahurissant, qui augmente considérablement les factures d'électricité par les taxes multiples sur l'électricité (et les carburants) et grève davantage encore l'équilibre budgétaire de la France
- Est fatale pour la faune, et notamment pour les chiroptères, particulièrement abondants dans le secteur de Champaubert.
- Conduit à des troubles de santé sérieux et reconnus par l'académie de médecine (syndromes éoliens), conséquence, entre autres, des infrasons transmis par le sol d'assise des machines (avec résonance dans le volume des habitations). Cf derniers rapports de recherches aux résultats très sérieux.
- Un projet éolien est toujours source de tensions, dans les villages concernés, opposant les habitants qui subissent à ceux qui en profitent, et pour longtemps !

Ces 7 raisons, d'ordre général, devraient être suffisantes, à elles seules, pour renoncer à l'expansion des parc éoliens en général, et l'implantation de celui de BAYE-CHAMPAUBERT en particulier.

Mais nous considérons également qu'un tel projet n'aurait jamais dû être présenté, tant il est à la fois provocateur et irraisonnable.

- **PROVOCATEUR**, car ce projet est un véritable pied de nez que Siemens Gamesa adresse à l'UNESCO, et à l'ETAT FRANÇAIS signataire de cette reconnaissance mondiale !
 - L'éolienne n° C1 se situe à **1,4 km** et la n° C8 à **1,5 km** seulement de la limite **du vignoble de BAYE**, L'une des 320 communes viticoles reconnue pour son paysage dans le contexte CHAMPAGNE.
 - La plus éloignée n°C5 s'en situe, elle, à seulement 3 km, **alors que le promoteur sait parfaitement que la CHARTE UNESCO exclut toute machine implantée à moins de 10 km !**
 - N'est-il pas provocateur de bafouer ainsi cette reconnaissance des coteaux champenois au titre des sites remarquables de l'UNESCO ? Bien évidemment que oui, car si un tel projet était accepté, tout serait permis dans ce Sud-Ouest marnais déjà largement impacté par l'invasion de ces monstrueuses machines.
 -
- **IRRAISONNABLE** pour les **6 raisons suivantes** :
 - Ce projet offense l'histoire** et s'apprête à souiller les sépultures de tous ces soldats qui sont venus se battre sur ces terres pour notre pays. Aussi nous vous demandons, Monsieur le Commissaire enquêteur, **d'exiger du promoteur, de procéder à des recherches qui permettraient une connaissance réelle des terrains qu'il requiert pour l'implantation de ses machines.** Le promoteur a-t-il au moins pris contact avec l'association dédiée à l'épopée napoléonienne ? A-t-il rencontré le représentant local du souvenir aux troupes polonaises ? Si ce n'est pas le cas, exiger ces démarches serait un minimum, ne trouvez-vous pas ?
 - Le site du carrefour de CHAMPAUBERT** est bien connu des touristes, et très caractéristique, avec la colonne de Napoléon entourée de ses canons ou sa stèle à l'armée polonaise. Le flanquer de 8 éoliennes ne peut que détruire sa présentation, son environnement et nuire au tourisme. Et ce ne sont pas les quelques travaux d'aménagement proposés sur le site qui pourront compenser une telle dégradation du site. Pas plus que tous autres « cadeaux » que les promoteurs pourraient vouloir échanger en pareils cas !
 - Les implantations sont évidemment trop près** des vignes, comme nous l'avons dit, mais aussi **trop près des habitations.**
 - Trop près pour sacrifier à tout jamais les vues environnantes depuis les habitations.
 - Mais Trop près surtout** (770 m la plus proche !) **avec risque majeur de porter atteinte à la santé des habitants.** Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Commissaire Enquêteur, **d'exiger de SIMENS-GAMESA de procéder, par un bureau d'études spécialisé, à l'étude de la diffusion des infrasons par les sols,** depuis les implantations prévues jusqu'aux habitations existantes dans les différentes orientations. Alors, et alors seulement, les habitants de CHAMPAUBERT et de BAYE pourront être rassurés ou, dans le cas contraire pourront s'inquiéter et s'opposer à ce projet.

Les recherches sont maintenant connues ; on n'a plus le droit dorénavant de taire la question des infrasons, dont les promoteurs n'évoquaient, à dessein, que les manifestations aériennes. Le principe de précaution doit être appliqué, en connaissance de cause. **On ne pourra plus jamais dire : je ne savais pas !**

-Le positionnement des éoliennes ne tient pas compte des règles minimales de sécurité attachées au risque de projection de morceaux de glace par temps de gel. Les machines n°C4 et C5 ne sont qu'à une centaine de mètres de la départementale au trafic constant. Les éoliennes n°C1 et C7 se situent, quant à elles, quasiment sur la route empruntée par les habitants en transit vers la direction de Sézanne et venant de Montmirail, voire du hameau les Déserts. Les implantations de ces éoliennes, Monsieur le Commissaire Enquêteur doivent aussi être reconsidérées.

-La situation élevée de ce parc sur le plateau dominant aura par ailleurs un impacte jusque sur la crête de la côte de Champagne, depuis le monument commémoratif de MONTDEMENT (village à l'église classée), et de OYES jusque ALLEMAND, tous villages « UNESCO ». Ces machines seraient de plus en co-visibilité avec les côteaux du vignoble de VILLEVENARD et les marais de Saint GOND, site classé Natura 2000 et lieu de présence d'habitat néolithique de renommée Européenne.

-Nombreux sont les sites de grand-intérêt dans le secteur au pourtour de CHAMPAUBERT et BAYE, qui ne manquent pas d'atouts touristiques. L'on peut citer également l'exceptionnel retable de FROMENTIERE. C'est une raison supplémentaire de s'opposer à la réalisation du parc éolien de la Brie des Etangs, car il n'y a que les promoteurs éoliens qui osent prétendre que les éoliennes peuvent être source de curiosité et attirer les touristes ou promeneurs.

Car ces 8 éoliennes seront, au contraire, un repoussoir pour les touristes comme l'ont montré plusieurs sondages en Indre et Loire, précisant que les éoliennes dissuadent 70 % des personnes à revenir visiter ou séjourner dans des secteurs pourvus d'éoliennes.

Voilà, Monsieur le Commissaire-enquêteur, les arguments importants, réalistes et pertinents, que nous entendons apporter à ce dossier, en enquête publique.

Nous ne doutons pas que vous les analyserez avec grand intérêt.

Nous restons bien sûr à votre écoute pour toutes questions qui demanderaient compléments ou précisions.

Nous vous souhaitons, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de notre plus grand respect.

Le bureau ADENOS